

AR Prefecture  
 017-211703475-20250130-2025\_01\_D8-DE  
 Reçu le 01/02/2025

**PLAN LOCAL  
 D'URBANISME**



Auteur : G. Roy (Epsilon)

**3b2 - Plan de zonage après  
 révision allégée (1/2000)**

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision PLU	22/05/08	26/05/11	09/02/12
Révision allégée n°3	22/09/22	30/11/23	

La Maire  
 Françoise MESNARD



**Légende**

- A Zone agricole
- AUx Zone d'urbanisation future (activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services)
- Ni Zone naturelle inondable
- Element de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Limite de zone
- ◆◆◆◆ Application de l'article L111-1-4 du CU interdisant les constructions nouvelles aux abords des axes routiers (distance calculée depuis l'axe de la voie)
- ~~~~~ Zone de bruit (distance calculée depuis le bord de la voie)